



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E163709 VALABLE JUSQU'AU 16/06/2019



ÉDITÉ LE 03/05/2018

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/06/2016

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC

Siren : 820 747 830 00017

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 10115849

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 124422660

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 124422660

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2018

Raison sociale : FACADES DES COLLINES

1 RUE BON
LE MARLY II A
26100 ROMANS SUR ISERE

Téléphone : 04 75 47 78 67

Portable : 06 65 19 85 61

Responsabilité légale :

ERTUZUN EMINE PRÉSIDENTE

Fax :

Site Internet : www.facade-des-collines.fr

E-mail : facade-des-collines@sfr.fr

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 547 650

Tranche de classification : CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2132	Enduits	4	13/10/2016
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	4	18/06/2015
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Alain MAUGARD

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.